

Lundi 25 mai 2020

..... **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Ma proposition de loi visant à instaurer le vote postal : assurer la participation au scrutin du 28 juin, sa sécurité et sa sincérité dans un contexte sanitaire exceptionnel

Le second tour des élections municipales aura lieu le 28 juin 2020, sous réserve d'une aggravation de la situation épidémiologique qui conduirait à reporter de nouveau ce scrutin.

Même si ce choix ne fait pas consensus et qu'il suscite des désaccords, la décision qui a été prise doit conduire dès maintenant à se projeter dans son organisation.

En effet, au vu de la situation sanitaire et des craintes légitimes des Français, les conditions de déroulement d'un tel scrutin sont loin d'être idéales, ce qui pourrait avoir comme conséquence une baisse mécanique de la participation - singulièrement des personnes les plus à risque - comme cela a pu être le cas dans de nombreuses communes* lors du premier tour des élections municipales.

Pour pallier cette inégalité devant le scrutin et garantir la plus grande légitimité possible aux élus à moyen terme, **j'ai donc décidé de déposer, avec des collègues sénateurs du groupe socialiste et républicain, une proposition de loi visant à mettre en place un vote postal pour ce second tour des municipales.**

Cette solution dérogatoire, limitée au cas d'urgence sanitaire, se veut pragmatique et, adaptée à la période exceptionnelle que nous traversons. Elle est déjà utilisée dans un certain nombre de pays et, permettrait au maximum de citoyens de participer à ce scrutin, en limitant drastiquement le risque sanitaire pour eux, les élus, les personnels et bénévoles en charge des bureaux de vote.

J'ai également déposé des amendements en ce sens au projet de loi portant diverses dispositions urgentes pour faire face à l'épidémie de Covid 19, qui seront examinés dès ce mardi 26 mai au Sénat, sous réserve de leur recevabilité.

RETROUVEZ EN PIÈCE JOINTE :

- La PROPOSITION DE LOI visant à instaurer le vote postal lors d'un scrutin électoral en période d'état d'urgence sanitaire

** Une vague d'enquête Ipsos-CEVIPOF réalisée les 16 et 17 mars 2020, souligne que « 57 % des répondants n'ayant pas participé au scrutin du 15 mars 2020 indiquaient ne pas avoir souhaité se rendre dans un bureau de vote à cause du coronavirus (dont la moitié pour cet unique motif) ». En outre, « la proportion d'abstentionnistes invoquant le coronavirus croît avec l'âge : de 32 % parmi les 18 - 24 ans à 67 % parmi les plus de 65 ans. Enfin, alors que 48 % des abstentionnistes des communes rurales invoquent le coronavirus, ils sont 69 % dans les communes urbaines. »*